

Pacte métropolitain d'innovation de Nantes Métropole



Projet Alimentaire Territorial et Marché d'Intérêt National de demain

Le 6 juillet 2016, M. Valls, J.-M. Baylet et E. Grelier ont signé le *Pacte Etat – métropoles : l'innovation urbaine au cœur du développement territorial* avec les représentants des métropoles françaises regroupées au sein de l'association France urbaine.

Les pactes métropolitains d'innovation ont pour finalité de fonder un nouveau partenariat entre l'État et chaque métropole en vue d'inventer la ville de demain. Ces pactes identifient les domaines stratégiques d'innovation que l'État et les métropoles souhaitent investir ensemble.

La Métropole nantaise a choisi pour thématique « Projet alimentaire territorial et MIN de demain ».

Par la construction de son projet alimentaire territorial, Nantes Métropole se propose de mettre en place une gouvernance alimentaire locale de la production à la consommation. Il s'agit de soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine et de faire vivre l'alliance des territoires. Le déménagement du Marché d'Intérêt national de Nantes sur un nouveau site au sud de l'agglomération, constitue une véritable opportunité pour susciter une nouvelle dynamique de la filière, du producteur jusqu'au consommateur final.

1. Une filière qui s'inscrit dans une dynamique économique de territoire

Avec 463 800 emplois en 2013, la zone d'emploi est la cinquième plus importante en France. Le territoire de Nantes Métropole compte à lui-seul 331 860 (dont 90,8 % d'emplois salariés), pour 45 860 établissements (actifs au 1^{er} janvier 2015). L'économie locale est majoritairement tournée vers les services, comme la plupart des autres métropoles françaises. Le secteur des services aux entreprises regroupe 44 % des établissements, les services aux personnes 23 %, le secondaire 6 %, et le primaire seulement 1%. Le secteur des services aux entreprises est logiquement le principal employeur du territoire (49 % des emplois salariés privés) suivi par les services aux personnes et l'industrie.

Répartition par secteur d'activité des emplois salariés privés de Nantes Métropole au 31/12/2015



Après de profondes mutations et des pertes importantes d'établissements et d'emplois, l'industrie locale demeure solide et reste positionnée sur des secteurs d'activité porteurs : agro-alimentaire, aéronautique, construction navale et industrie nautique, ensemble matériaux-mécanique.

Une industrie agroalimentaire et une agriculture historiques

Caractérisées par un fort dynamisme dans la filière de l'agroalimentaire, la région des Pays de la Loire (2ème région agroalimentaire de France) et la Métropole nantaise vont devoir accompagner et faire face ces prochaines années à des mutations extrêmement rapides. Grâce à la qualité des productions agricoles locales, l'agglomération nantaise a conquis une place incontestée dans le Grand Ouest, comme en témoigne sa remarquable attractivité et sa relative résistance face à la crise. Elle doit aujourd'hui penser son avenir en tenant compte d'un double enjeu : conserver ses atouts dans le domaine de la formation, de l'innovation au sein de cette filière et assurer le rôle de locomotive à l'échelle d'un territoire beaucoup plus vaste, les Pays de la Loire en premier lieu et, plus globalement, le Grand Ouest.

La filière agro-alimentaire locale est constituée d'une majorité de petites structures : 83% des IAA du territoire comptent moins de 10 salariés. 28 % n'ont pas de salarié.

Elle compte aussi de très gros établissements, de renommée internationale :

- Biscuiterie (LU-Kraft Foods, UB-biscuits BN),
- Plats cuisinés (Tipiak),
- Sucre (Tereos - Beghin Say),
- Secteur laitier (le groupe Eurial, Nestlé),
- Fruits et légumes (Val Nantais, Marais, Océane),
- Viande (LDC, Terrena, Aubret),
- Poisson (Groupe Adrien),
- Alimentation animale (Sanders).

En résumé, les atouts de la Métropole nantaise sont :

- ✓ Un bassin de consommation important : 6ème agglomération – 600 000 hab.
- ✓ Un territoire attractif : 2 800 nouveaux habitants par an depuis 10 ans (5ème agglomération la plus attractive de France). 100 000 habitants de plus en 2030. Une population particulièrement jeune.
- ✓ Une localisation géographique stratégique au cœur de la 2ème région agroalimentaire de France, après la Bretagne
- ✓ Une densité du tissu agroalimentaire local (+ de 400 entreprises) et la présence du 2ème MIN de France
- ✓ Proximité et disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée (bac +2 à bac +5), formée sur place par les nombreux pôles de recherche et d'enseignement supérieur de la métropole
- ✓ Des infrastructures performantes adaptées aux besoins des entreprises
- ✓ De nombreux acteurs et structures en charge de l'accueil et de l'appui aux entreprises :
 - Accueil – implantation : l'Agence Nantes St Nazaire Développement, CCI
 - Recherche – Innovation : Cap Aliment, PONAN, Halle Technologique
 - Mise en réseau : PONAN, LIGERIAA, Cluster West ...

La force de l'agriculture régionale, un hinterland régional à valoriser, un bassin de consommation local (y compris la zone littorale proche) et un environnement R&D sur la Géraudière sont autant de facteurs qui doivent nous amener à créer une véritable vitrine pour l'agroalimentaire de dimension régionale.

Ainsi, Nantes Métropole compte aujourd'hui 420 établissements agro-alimentaires présents sur le territoire qui emploient environ 4 000 personnes. L'industrie agro-alimentaire représente 4% des emplois salariés sur le territoire de Nantes Métropole.

Un Pôle recherche et formation fortement présent sur la Métropole

Outre l'enjeu économique, la formation est un vecteur fort de la Métropole. Avec plus de 650 étudiants formés aux métiers de l'agro-alimentaire chaque année à Nantes, le territoire offre de réelles opportunités en matière de recrutement. De nombreux établissements d'enseignement dispensent des formations de niveaux bac + 2 à bac + 5 spécialisées dans le génie des procédés, le contrôle qualité, l'ingénierie chimique, le développement durable ou encore le droit de l'agroalimentaire. Le centre névralgique de cette formation se situe au nord de Nantes sur le site de la Géraudière. Ce pôle de formation, véritablement dédié aux sciences du vivant, accueille principalement des activités de formation, de recherche, et des centres techniques, orientées agroalimentaire. Le site de la Géraudière regroupe entre autres :

- ONIRIS (L'Ecole Nationale Vétérinaire, agro-alimentaire et de l'Alimentation Nantes-Atlantique)
- INRA (Institut National de Recherche Agronomique),
- Tecaliman (centre technique et transfert technologique pour l'alimentation animale),
- CTCPA (Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles)...

En Pays de la Loire, industriels, chercheurs et pouvoirs publics ont décidé de travailler en partenariat au sein d'un programme stratégique baptisé «Food for tomorrow - Cap Aliment». Ce programme Recherche-Formation-Innovation "Food For Tomorrow / Cap Aliment" est le fruit d'une réflexion collective traduite en stratégie commune par les acteurs régionaux de la recherche, de la formation et de l'innovation. Le partenariat sur ce projet rassemble ainsi avec le centre INRA Angers-Nantes, Oniris, les Universités de Nantes, Angers et du Maine, AGROCAMPUS OUEST, le Groupe ESA, l'IFREMER, le CRNH, l'association Cap Aliment, le pôle de compétitivité Valorial.

Une agriculture péri-urbaine accompagnée par la Métropole

Avec 15 000 ha de zones agricoles et 15 500 ha de zones naturelles (dont 9 500 ha de zones humides), l'activité agricole reste une activité économique importante, qui comprend plus de 240 exploitations, soit 1 400 emplois directs et une très grande diversité de productions et des produits locaux emblématiques. Le paysage métropolitain est façonné par l'activité agricole et sa diversité : élevage extensif dans les prairies humides à l'ouest, bocage au nord ouest, viticulture au sud, maraîchage à l'est autant de caractéristiques préservées depuis de nombreuses années.

Une histoire liée à celle de la métropole

Forte de son passé agricole et inspirée des réflexions « villes fertiles » des années 1990, Nantes Métropole a construit un programme volontariste « agriculture périurbaine » qui vise les objectifs suivants : aménagement du territoire, lutte contre l'étalement urbain, et soutien à l'activité économique. La réussite de ce programme résulte du développement de partenariats techniques et politiques, dont le principal a été engagé avec la Chambre d'Agriculture. Les premières actions ont porté sur la protection réglementaire des espaces agricoles et sur l'accompagnement d'une activité économique contrainte par le développement urbain.

Depuis 2010, la priorité a été donnée aux actions de valorisation des friches agricoles et à l'accueil des porteurs de projet : 500 ha de terres ont été défrichées et remises en culture pour installer de nouvelles exploitations ou agrandir des exploitations existantes. Cet effort concerne plusieurs filières, notamment l'élevage, le maraîchage, la viticulture...

L'agriculture est une composante économique à part entière de la métropole

Par ses actions multiples et innovantes, Nantes Métropole se distingue aux niveaux local et national, dans sa complémentarité entre l'action d'une collectivité et la profession agricole.

Outre le partenariat avec la Chambre d'agriculture, la Métropole travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires : la SAFER, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, dans le cadre de la mise en œuvre de Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN). La Métropole entretient également des relations privilégiées avec les associations locales et les syndicats agricoles pour le maintien et le développement d'une agriculture dynamique, innovante et viable, prenant en compte les enjeux environnementaux et les demandes sociales.

En complément des initiatives portées par les acteurs publics, plusieurs réseaux professionnels et associatifs, voire citoyens, se sont investis dans des démarches associant l'alimentation et l'agriculture, l'environnement et l'empreinte écologique, l'économie et l'emploi local, la santé, la qualité et le plaisir gustatif, la traçabilité des produits, l'éthique, l'équité et la solidarité...

Le développement des circuits courts, pour inciter les habitants à « consommer local » des produits de saison, va dans le sens du soutien à l'économie de l'agriculture périurbaine et plus généralement représente une contribution à l'économie circulaire.

Dans ce contexte la question alimentaire s'est imposée progressivement en raison de sa dimension fédératrice, transversale et positive.

2. Une Métropole engagée dans un Projet Alimentaire Territorial

Comme beaucoup d'agglomérations, Nantes Métropole est majoritairement un espace de consommation alimentaire avec ses 600 000 habitants par rapport à son espace agricole. Le territoire métropolitain est inclus dans un bassin de production¹ qui bénéficie d'une grande diversité entre produits de la terre et de la mer et entre produits animaux et végétaux.

Compte-tenu de ce contexte où la dynamique de l'agriculture périurbaine croise celle de l'industrie agro-alimentaire et celle de l'enseignement supérieur et de la recherche, où le projet de déplacement du MIN constitue un temps privilégié de mobilisation de l'ensemble des acteurs potentiellement concernés, Nantes Métropole était tout naturellement fondée à s'intéresser à la question de l'alimentation. En 2015, Nantes métropole signait le Pacte de Milan marquant son engagement à produire notamment un projet alimentaire, et marquant ainsi sa volonté de s'emparer de cette question.

a) Le contexte national du Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT), outil introduit par la Loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, a pour objectifs de consolider les filières agricoles locales et de développer la consommation de produits issus de filières courtes et de proximité. Le Projet Alimentaire Territorial doit être construit de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Thématique nouvelle, ramifiée et complexe, cette approche nécessite au niveau des territoires une vraie adaptation des modes de coopération. Dès lors, l'enjeu est d'inventer et d'expérimenter un nouveau dispositif de pilotage de l'action territoriale, qui puisse articuler les actions aussi variées que les initiatives publiques à différents échelons, les initiatives de la société civile, celles d'acteurs privés du secteur agro-alimentaire et les dispositifs existants de participation locale autour de l'alimentation durable pour tous.

L'approche territoriale de l'alimentation fait désormais partie des thématiques prioritaires de nombreux acteurs français. C'est dans ce contexte que le projet déposé par Nantes Métropole a été retenu le 29 février 2016 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dans le cadre d'un appel à projet national. Sur la période d'avril 2016 à septembre 2017, la mise en œuvre du projet bénéficie de la contribution financière de l'État.

b) Le Projet Alimentaire Territorial : un projet concret, une vision stratégique à long terme

Intitulé « *Produire une alimentation locale, durable, et accessible à tous* », le projet Alimentaire territorial de Nantes Métropole vise, par delà la recherche de cohérence des politiques publiques et des initiatives privées sur la question alimentaire, à soutenir une production économique locale et à apporter au grand public des éléments de compréhension sur les impacts de sa consommation alimentaire.

¹ Présentation des données agricoles – chiffres clés – en annexe 1

- Les objectifs du projet

Le PAT métropolitain vise à améliorer l'autonomie alimentaire du territoire en consolidant les filières agricoles locales et en développant la consommation de produits issus de filières courtes. Il s'inspire des principes du développement durable appliqués à un sujet fédérateur et positif, l'alimentation :

- conforter l'économie et l'emploi : relocalisation de flux économiques, filières, attractivité du territoire,
- renforcer la prise en compte de l'environnement : productions respectueuses de l'environnement (dont agriculture biologique), préservation des paysages et du patrimoine culturel, contribution à la transition énergétique,
- contribuer à la cohésion sociale et faciliter l'accès pour tous à une alimentation saine : confiance réciproque entre producteur et consommateur, lutte contre les inégalités et la malnutrition.

L'enjeu est de développer largement les circuits courts d'alimentation de la métropole via les filières locales de l'agriculture urbaine et péri-urbaine. Le MIN et ses acteurs seront naturellement mobilisés pour promouvoir une alimentation plus locale, plus durable et accessible à tous, en impliquant toute la filière alimentaire du producteur jusqu'au consommateur.

- Dans le cadre de la concertation à la nantaise

Le Projet Alimentaire Territorial repose sur une implication large des acteurs du territoire, des producteurs aux consommateurs en passant par les transformateurs, les distributeurs mais également des donneurs d'ordres, des porteurs de projets.... Ceux-ci contribueront à la production d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire, à l'identification des enjeux du territoire, à la définition des actions à conduire collectivement sur le territoire.

Le déplacement du MIN offre un temps privilégié pour travailler avec les acteurs de la distribution : le PAT doit permettre de passer d'une logique de travail en silo (par filière, ou par production, ou par mode de distribution, ou par la restauration...) à la logique transversale qu'est par nature l'alimentation.

Les habitants, déjà fortement mobilisés dans le cadre du Grand Débat Transition Energétique (de septembre 2016 à mars 2017), occuperont une place particulière. Leurs contributions, ayant trait au volet agriculture et au volet alimentation lors du Grand Débat, seront analysées et viendront enrichir les différentes productions du PAT ; les habitants seront mobilisés lors d'un temps fort en juin 2017 et pourront également contribuer à des actions qui émergeront des phases de concertation.

Ce Projet Alimentaire Territorial doit permettre la mise en place d'une gouvernance alimentaire locale, et se concrétisera en septembre 2017 par l'adoption d'une feuille de route mobilisant le plus grand nombre d'acteurs de l'alimentation locale.

Les communes sont des partenaires à part entière du projet. Elles constituent un relais d'information privilégié vers les citoyens, et conduisent de nombreuses actions relevant directement de leur domaine de compétence, à commencer par la restauration scolaire. L'échange de pratiques et d'expériences entre les communes elles-mêmes reste à développer dans le cadre du PAT.

- Un diagnostic approfondi nécessaire

Vers la production d'un document socle : le diagnostic territorial AURAN

Nantes Métropole a confié à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN) la réalisation d'un diagnostic approfondi. Ce diagnostic territorial doit permettre de se doter d'une connaissance générale minimale du système alimentaire de la métropole nantaise, suffisante pour bien construire la concertation territoriale et co-construire la stratégie du futur PAT. Ce diagnostic doit également intégrer les dynamiques et spécificités à l'œuvre sur le territoire, l'historique des actions déjà menées, les partenariats et la gouvernance actuelle.

La collaboration envisagée entre l'Université de Nantes et l'AURAN apportera des éléments de connaissances et ainsi enrichira le diagnostic (monographies, enquêtes terrains) sur des axes peu explorés jusque là.

Il s'agit de comprendre et d'analyser :

- les dynamiques territoriales : démographiques, économiques, touristiques et culturelles, les dynamiques politiques et territoriales, les dynamiques agricoles, les dynamiques d'échelles territoriales, foncières et urbaines
- le système alimentaire de la métropole dans le contexte du bassin de production
- les bassins de transformation : les industries agroalimentaires : localisation, emploi, le lien au territoire
- les circuits de distribution et de commercialisation, les logiques d'achat, les dynamiques d'achats « plus citoyens » : circuits de proximité, vente directe à la ferme, AMAP, magasins bio, la ruche qui dit oui...
- les circuits logistiques, distribution et transports des produits
- les pratiques et besoins actuels des consommateurs du territoire (habitants, touristes, actifs)
- la restauration collective et hors domicile
- santé et nutrition

Des focus et éclairages spécifiques filières, initiatives collectives, initiatives citoyennes sont également prévues ainsi que des éléments prospectifs / tendances sociétales et enjeux.

Le premier document sera livrable en juin 2017. Cette étape permettra de produire un document socle de référence pour la poursuite de la démarche.

- Les partenaires coordinateurs et acteurs associés

Le pilotage du projet est assuré par les quatre partenaires engagés dans l'élaboration du PAT nantais : Nantes Métropole-Ville de Nantes, Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique, IUFN et Terres en villes. Ils sont garants de sa réalisation et engagent les moyens nécessaires pour y parvenir. Nantes métropole perçoit les contributions financières extérieures et les attribuent aux 3 autres partenaires selon leur implication respective.

Ces partenariats feront l'objet d'une contractualisation sous forme de convention, pour déterminer précisément les rôles et engagements de chacun, et pour formaliser les modalités des partenariats techniques et financiers.

La gouvernance du projet sera établie dès la 1ère étape. Par principe, le PAT est ouvert à tout organisme souhaitant s'investir dans la démarche. La liste des acteurs associés est non exhaustive et en cours d'établissement².

- Une action déjà forte de la Métropole : le soutien aux agriculteurs pour la relocalisation de la production

En raison de la pression foncière, des friches agricoles se sont largement développées sur le territoire, ce qui a incité, en 2009, la Métropole nantaise en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique à conduire un diagnostic à la parcelle. Ainsi, 3 700 ha de friches récentes ont été cartographiées sur le territoire. Sur cette base, 155 sites prioritaires ont été identifiés pour un potentiel de 1500 à 2000 ha à défricher. L'enjeu, au-delà du défrichage, est l'installation de nouveaux agriculteurs. Les reprises de sites ou projets de reprise sont majoritairement orientés vers l'élevage et le maraîchage. Certains projets atypiques ont vu le jour comme un élevage-transformation d'escargots ou une pépinière d'orchidées. En 2017, dans le cadre du PAT, des projets de surfaces plus importantes sont identifiés et pour lesquels seront conduits des entretiens de « recrutement » pour choisir des agriculteurs à installer. Ce surcroît de projet n'est actuellement pas financé.

- L'événementiel : Nantes Food Forum

L'un des marqueurs forts de l'identité de Nantes est la culture, accessible à tous, sous toutes ses formes. « Le Voyage à Nantes » (LVAN- Société Publique Locale) est l'artisan de cette approche culturelle à facettes multiples qui renforce depuis quelques années l'attractivité du territoire. Le tourisme et la gastronomie avec « les tables de Nantes » font partie des thématiques animées par LVAN.

Du 2 au 5 juin 2017, se tiendra le Nantes Food Forum « manger demain, le marché des Pays de la Loire » qui devrait constituer une première nationale, voire internationale, dans son concept, dont le format viendra compléter et enrichir les réflexions sur le modèle alimentaire, croisant ainsi le Plan Alimentaire territorial sous une approche innovante.

Pensés comme une COP de l'alimentation et de l'agriculture, ces 4 jours de conférences et événements grand public autour du fil rouge « Manger Demain », poursuivent un double objectif :

- Valoriser l'excellence et le dynamisme du savoir-faire alimentaire et agricole du bassin nantais. Pour ce faire, la manifestation bénéficie déjà du soutien d'acteurs clefs du territoire, tels que la région ou encore la coopérative Terrena.

- Faire de Nantes le point de rencontre international de tous ceux qui pensent l'alimentation du futur. Ainsi des initiatives locales remarquables seront mises à l'honneur dans une optique de répliquabilité à l'étranger et des problématiques chères à la métropole, seront débattues et mises en perspective grâce à la participation de personnalités des 5 continents venues partager leur expertise.

L'esprit du projet :

- une vitrine des savoir-faire locaux avec les acteurs de la filière alimentaire et pratiques locales en matière d'alimentation et d'agriculture,

² Liste des acteurs identifiés en annexe 2

- une plateforme internationale avec les experts pour apporter leur éclairage sur les enjeux alimentaires actuels et venir créer des passerelles,
- un forum citoyen pour partager les projets, découvrir les initiatives citoyennes, encourager chacun à devenir acteur de son alimentation,
- une manifestation grand public s'appuyant sur un « city-break nantais » à travers des temps d'animation dans la ville des rencontres avec les grands chefs....,
- un rendez-vous pour les professionnels de l'alimentation français et étrangers avec un espace international pour échanger.

Cet événement ambitieux, avec une approche particulièrement innovante, représentera un temps précieux pour consolider le socle du PAT et amorcer une vision de l'alimentation de demain.

c) Les innovations du projet

Le Projet Alimentaire Territorial est un projet innovant à plus d'un titre. Basé sur **un diagnostic précis** de la production agricole et de la consommation locales, il permet de croiser des thématiques habituellement sectorisées : productions, industries agro-alimentaires, tourisme, attractivité via la valorisation des produits locaux et la gastronomie, consommation et perspectives en matière d'alimentation, santé et précarité....

Le transfert du MIN est un effet levier pour les dynamiques locales et les réseaux d'acteurs, de la production à la consommation individuelle et collective.

De plus, il permet d'associer l'ensemble des parties prenantes dans une réflexion de relocalisation des filières, car la Métropole dispose d'une **pratique du dialogue citoyen** à la nantaise pour mieux comprendre les modes de consommation, les faire évoluer et renforcer la confiance à tous niveaux (production, distribution, logistique, transformation, consommation).

Ce projet est un **projet transversal à l'ensemble des politiques publiques** de la Métropole et des communes : de l'urbanisme au social (restauration collective, précarité...) ; il valorise des actions menées de longue date comme le **soutien au maintien d'une agriculture de proximité** : lutte contre les friches agricoles via la relocalisation de nouvelles installations (plusieurs projets d'ampleur en 2017) mais se projette également dans l'avenir en s'interrogeant sur **les systèmes agricoles viables dans un contexte de changement climatique**.

c) Le budget

Les principales dépenses identifiées pour le PAT, au titre des exercices 2016 et 2017, sont :

1. Coordination générale / animation entre co-pilotes	40 000 €
2. Animation - concertation	60 000 €
3. Communication	40 000 €
4. Soutien aux investissements nécessaires à la relocalisation de la production (défrichage/installation)	100 000 €

Dès 2018, le PAT se déclinera en actions opérationnelles non définies à ce stade, mais nécessitant des moyens financiers indispensables à leur mise en œuvre, et non évaluables à cette date

La Métropole s'engage à soutenir la filière agroalimentaire, du producteur au consommateur. Nantes Métropole s'engage notamment à proposer une vision stratégique pour une approche territoriale de l'alimentation. Les objectifs sont de maintenir la vocation et la production agricole, soutenir et renforcer la demande en produits locaux, faciliter l'accès à une alimentation saine et équilibrée et participer à l'animation des territoires.

L'État s'engage à soutenir, dans le cadre de ses compétences, le Projet Alimentaire Territorial de Nantes Métropole, d'ores et déjà labellisé.

PROJET

3. Le Marché d'Intérêt National de demain

Les marchés de gros en France : acteurs majeurs de toute une filière et de l'aménagement du territoire

La France dénombre sur son territoire dix-neuf marchés de gros ayant pour objet de répondre aux besoins des circuits de commercialisation de produits alimentaires frais, à destination des professionnels (restaurateurs, épicerie fines, grandes distribution spécialisées, commerçants ambulants, commerces traditionnels de bouche, ...).

Positionnés entre l'amont et l'aval, les marchés de gros sont le « lien de référence » indispensable entre la production et la distribution finale, qu'il s'agisse de commerce ou de restauration. Indéniablement, les marchés de gros participent à l'aménagement des territoires et favorisent l'organisation de l'espace urbain. Le regroupement des opérateurs conduit à une concentration opportune des flux d'approvisionnement, en des lieux uniques bien situés, à proximité immédiate des cœurs de ville. Priorité des collectivités, la logistique urbaine et l'organisation du transport des marchandises en ville est une préoccupation pour réduire les nuisances (bruit, pollution et encombrement notamment) mais également maintenir un commerce de centre-ville revitalisé, facteur essentiel d'une vie de quartier dynamique.

Nantes Métropole compte sur son territoire un Marché d'Intérêt National (MIN) implanté sur l'île de Nantes depuis 1969. Cet équipement implanté sur des terrains appartenant à la collectivité et géré par une SEM publique doit être transféré dans le cadre d'un grand projet métropolitain lié à la fois au redynamisme de la filière agro-alimentaire, mais aussi à la nécessaire modernisation d'un MIN devenu obsolète dans ses fonctionnalités.

Le nouveau site d'accueil du MIN de Nantes au sein d'un nouveau Pôle Agro-Alimentaire devra répondre aux défis de développement économique du territoire et de toute une filière dans le cadre du Développement Durable.

a) Acteur majeur de la filière

Le MIN de Nantes rassemble sur un site de 20ha localisé en partie sud-ouest de l'île de Nantes, 117 entreprises regroupant un peu plus de 1 200 emplois. La SEMMINN, la SEM publique constituée spécifiquement pour la construction et l'exploitation du MIN, en assure encore aujourd'hui, la gestion.

De par son envergure et sa position stratégique, à l'interface entre la Bretagne et l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le rayonnement économique du MIN de Nantes est interrégional, voire national au regard de la qualité et des produits spécifiques proposés par certains opérateurs. Il est le 2ème Marché d'Intérêt National français après le Marché de Rungis. Le MIN de Nantes rassemble en un même site des opérateurs de commerce de gros dédiés aux professionnels de l'agro-alimentaire au sens large du terme. Les produits proposés au sein de ce marché, sont riches dans leur diversité et s'étendent de la vente de fruits et légumes, à la viande, aux produits de la mer, ou encore aux fleurs et plantes.

Le transfert du MIN s'inscrit véritablement comme un enjeu de développement économique du territoire et comme une opportunité pour conforter le développement de la filière agroalimentaire. En ce sens, Nantes Métropole a dès

le départ porté une réflexion de filière allant au-delà du «simple» transfert de cet équipement sur son territoire. Les élus ont donc décidé d'intégrer ce projet dans une réflexion beaucoup plus large portant sur la création d'un Pôle agro-alimentaire d'intérêt régional intégrant pour partie l'implantation du futur MIN. Le MIN de Nantes par le nombre d'emplois et d'entreprises qui le constituent, est un acteur majeur de la filière.

Cette complémentarité entre Recherche/Formation au nord de l'agglomération nantaise et développement d'un parc d'activités agro-alimentaire dédié, est en parfaite cohérence en termes d'aménagement du territoire et du rééquilibrage actif/emploi, entre le nord et le sud de l'agglomération.

b) Les enjeux

- Une nécessaire modernisation du MIN de Nantes

Les modes alimentaires des Français sont en constante évolution et entraînent de nouveaux comportements qui sont liés à de multiples facteurs, à savoir les contraintes économiques, la gestion du temps, la prépondérance des loisirs et des activités annexes, le développement du travail féminin, l'industrialisation de l'alimentation et l'essor de la grande distribution, l'urbanisation croissante, la modification des rythmes de vie, l'équilibre nutritionnel et la santé.

La métropole n'échappe pas à ces mutations et doit dès maintenant préparer l'avenir en accompagnant la filière face aux défis de demain.

Le transfert du MIN de Nantes à Rezé répond à plusieurs enjeux et problématiques :

- Une modernisation in situ inenvisageable économiquement,
- Son incapacité à demeurer au cœur de Nantes, contraint par des accès de plus en plus difficiles, ainsi que par une urbanisation grandissante sur l'île de Nantes.
- La nécessaire remise à neuf du MIN avec de nouveaux équipements répondant mieux aux nouvelles problématiques socio-économiques (facilités d'accès, performances énergétiques, optimisation du fonctionnement interne pour les entreprises et les usagers) ;
- Devenir une vitrine pour l'agglomération nantaise et pour toute une filière au sein d'un nouveau pôle agro-alimentaire

- Une nouvelle offre économique qualifiée et attractive : le Pôle agroalimentaire

Dès 2010, la question de la future localisation du MIN de Nantes s'est bien évidemment posée.

Dans le cadre du processus de concertation engagé avec les opérateurs du MIN entre 2010 et 2012, le choix du parc d'activités Océane Nord a été acté sous réserve de l'amélioration des conditions d'accessibilité du site et de la concomitance du transfert des entreprises sur le futur MIN et l'accueil de sociétés de production, de transformation et de distribution.

L'ambition affichée non seulement par Nantes Métropole, mais aussi par les entreprises impliquées dans ce projet, est de créer un Pôle agro-alimentaire d'intérêt régional. Cet intérêt régional se traduit par :

- la création d'un parc d'activité dédié de la prestation de services, à la transformation en passant par la logistique agro-alimentaire,

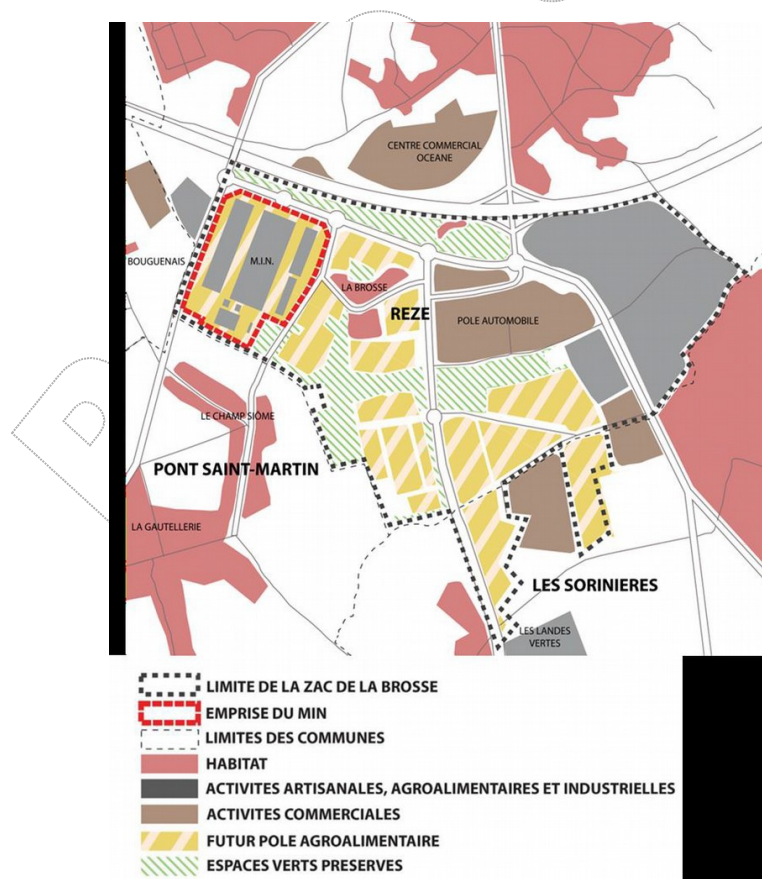
- une offre immobilière et foncière diversifiée répondant aux besoins d'entreprises IAA, dont notamment les TPE (du foncier adapté aux besoins : de 1 500m² à 25 000m²),
- des dispositifs d'accompagnement aux implantations et à la création d'entreprises (Incubation sur le site de Géraudière en lien avec Cap Aliment, hôtel d'entreprises et ou village d'entreprises à développer sur Océane Nord)
- l'accueil et le développement d'entreprises à forte valeur ajoutée (haute pression...)

- Un projet d'aménagement du territoire

Positionné entre l'amont et l'aval, le MIN de Nantes est le «lien de référence» indispensable entre la production et la distribution finale, qu'il s'agisse de commerce ou de restauration. Le MIN favorise également la conservation des ceintures vertes via la promotion d'une consommation de proximité de produits locaux et les circuits courts. En effet, les producteurs locaux de fruits, de légumes notamment, bénéficient d'un accès privilégié sur les carreaux de celui de Nantes où l'on peut dénombrer en fonction des saisons jusqu'à une quarantaine de producteurs proposant des produits récoltés la veille, pour vendre en direct leurs productions aux commerçants et restaurateurs.

Le MIN de Nantes s'inscrit donc comme un acteur majeur vis à vis de l'agriculture de proximité en favorisant la vente directe des petits producteurs locaux sur ses carreaux, mais aussi par le fait que des grossistes s'approvisionnent directement auprès de producteurs locaux. Ce rôle de valorisation du terroir et de promoteur économique de l'agriculture, doit être renforcé au travers de cette nouvelle dynamique que doit générer le transfert du MIN.

Le MIN au sein du pôle agro-alimentaire



Ce transfert participera également au rééquilibrage actif-emploi du Sud Loire. En effet, le Nord de la Loire représente 3 fois plus de résidents et près de 5 fois plus d'emplois que le Sud Loire à l'échelle de Nantes Métropole. Le transfert du MIN et la création du Pôle Agro-alimentaire est accueilli en ce sens non seulement par les élus, mais aussi par le monde économique.

- Dans un cadre partenarial avec les opérateurs du MIN de Nantes

Afin d'engager la mise en oeuvre de l'opération du transfert du MIN de Nantes, dès 2010, Nantes Métropole, les opérateurs du MIN, l'État et la Chambre de Commerce d'Industrie de Nantes – St Nazaire s'associent par la mise en place d'une organisation permettant de mener à bien ce projet ambitieux. Fin 2010, les opérateurs du MIN constituent l'association MIN Avenir qui a pour objet de représenter les entreprises du MIN de Nantes auprès des collectivités. Cette association affiche son souhait de porter le projet des opérateurs par le dialogue auprès de Nantes Métropole pour préfigurer l'avenir du MIN de Nantes et pour construire un projet collectif avec les entreprises implantées.

A l'issue d'un travail partenarial entre Nantes Métropole et MIN Avenir, un protocole d'accord cadre a été signé le 26 février 2013.

En 2015, il a été mis en place un programme de travail itératif entre Nantes Métropole, l'équipe de maîtrise d'œuvre et les opérateurs du MIN. Au sein de MIN Avenir, une Commission d'Implantation s'est constituée à partir de représentants de chacune des familles du MIN (Fruits & Légumes, la Marée, les Producteurs, les Cash&Carry, les Fleurs et accessoires et les logisticiens). Chacun de ces représentants avait en charge de coordonner et fédérer ses confrères.

Ainsi, la conception du futur MIN a été pensée en prenant en compte les spécificités des métiers. Parallèlement à ce travail collectif, tous les opérateurs ont été rencontrés individuellement et le seront jusqu'à la validation finale des aménagements intérieurs, afin de réaliser un MIN correspondant réellement aux problématiques et besoins des opérateurs, dans le cadre d'un projet collectif.

c) La réalisation de l'opération

La décision portée par l'ensemble des élus métropolitains de transférer ce MIN s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de la filière agroalimentaire, de la construction d'un projet alimentaire territorial et de l'alliance entre territoire urbain et territoires ruraux. Au-delà de conserver sur son territoire cet équipement, il s'agit pour la métropole, de proposer aux opérateurs du MIN un équipement moderne pour répondre aux défis économiques de demain et aux enjeux de la logistique urbaine du 21ème siècle. Il s'agit donc d'une véritable opportunité pour susciter une nouvelle dynamique de la filière.

- Un site compact et évolutif

Une conception adaptée aux usages et à son environnement

Le projet du nouveau Pôle agro-alimentaire se situe sur le territoire Rezé, en limite Sud du périphérique nantais, le site envisagé est idéalement excentré des centres-villes rezéens et nantais, tout en étant suffisamment proche des grandes voies d'accès routières, en façade du périphérique nantais .

D'une superficie totale de 54 ha, le Pôle agro-alimentaire accueillera le MIN sur une superficie de 19,4ha, ainsi qu'une zone de 7ha dédiée à des TPE agro-alimentaire. Le futur MIN s'implantera en partie Nord Ouest du parc d'activités sur un site fort en terme d'image.

Le projet s'articule autour d'axes routiers qui encadrent le site et dont certains (la RD65 notamment) ont été créés ou aménagés dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité Océane Nord, ceci afin de supporter le trafic qui sera engendré par les activités de la ZAC. Le Conseil métropolitain a approuvé par délibération du 14 octobre 2014 le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du réaménagement de la porte de Rezé (6 500 000€ TTC), afin que le pôle agro-alimentaire soit directement raccordé au périphérique nantais et que l'accès soit ainsi facilité.. Ce projet d'aménagement de la porte de Rezé a fait l'objet d'une concertation préalable qui a permis d'associer les habitants et les acteurs du territoire en recueillant leurs avis sur les objectifs du projet.

Le parti d'aménagement retenu permettra :

- d'avoir la façade Nord du bâtiment, donnant sur le Boulevard Alfred Nobel (RD 65) en tant que vitrine du MIN, visible depuis une petite partie du périphérique nantais ;
- de masquer la majeure partie du site depuis les autres points de vue par la conservation ou la plantation de rideaux végétaux ;
- de canaliser le flux de véhicules vers l'entrée à péage au Nord du site, le long de la RD 65, grâce à un giratoire adapté créé spécialement à cet effet, et donc en évitant de multiplier les voies d'accès au site ;
- d'avoir une circulation facilitée sur le site en dissociant les voies d'accès véhicules légers et poids lourds, et en diminuant ainsi le risque d'incident ;
- de disposer de suffisamment de places de stationnement sur le site pour que l'intégralité des véhicules puisse s'y trouver sans encombrer le quartier.

Du point de vue énergétique, le nouveau MIN sera doté d'un équipement récent et performant permettant de minimiser les dépenses énergétiques (matériaux thermiquement performants) tout en produisant sur site une partie de son énergie via un réseau de panneaux solaires de toiture. Le site sera par ailleurs parfaitement apte à gérer ses principaux effluents, qu'il s'agisse des eaux usées ou des eaux pluviales (prétraitements spécifiques), mais également des déchets (mise en place d'une déchetterie sur le site).

Enfin, en tant que projet ambitieux, le nouveau MIN disposera d'aménagements conséquents qui permettront de limiter son impact sonore et visuel (émissions lumineuses, bâtiments) pour les riverains, tout en préservant le caractère bocager caractéristique de son secteur d'implantation.

- Un projet exemplaire

Le transfert du MIN se doit d'être emblématique de l'action menée par Nantes Métropole en matière de **transition énergétique**. Les surfaces de toitures et de parkings couverts (potentiel d'environ 40 000m² pour une production électrique estimée entre 4 et 5 Mw) en font l'une des plus importantes surfaces disponibles de la Métropole pour le développement de l'énergie solaire. Aussi, le déploiement d'une centrale photovoltaïque de grande taille sur ce site permettra d'augmenter les capacités de production d'énergies renouvelables du territoire et implique un renforcement de la structure porteuse des bâtiments.

A ce titre et suite à l'appel à projets de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2016, Nantes Métropole bénéficie d'une subvention à hauteur de 500 000€ pour le renforcement de la structure.



La **dimension emploi** est un axe bien évidemment important. La filière agroalimentaire est une filière stratégique non seulement au niveau national, mais aussi au niveau local. Le transfert du MIN doit être l'occasion de focaliser les efforts de la Métropole sur cette problématique et concourir au rééquilibrage actifs/emplois du Sud Loire. Nantes Métropole a en ce sens signé avec l'ensemble des partenaires le **Pacte Métropolitain pour l'Emploi** en septembre 2015, en intégrant d'ores et déjà dans sa feuille de route ce travail de préservation et de création de nouveaux emplois au sein de cette filière. Cette dimension est entrée en phase opérationnelle, depuis novembre, avec l'ensemble des partenaires pour accompagner les entreprises.

- Le calendrier

En termes de calendrier, les négociations transactionnelles avec l'ensemble des opérateurs du MIN dans le cadre de leurs transferts, sont en cours d'achèvement. Le permis de construire a été accordé le 13 octobre dernier pour un début des travaux de construction au 1^{er} trimestre 2017 et un déménagement des activités à l'automne 2018. Parallèlement aux démarches engagées pour le transfert du MIN, le parc d'activités Océane Nord finalise l'ensemble des travaux afin d'accueillir cet équipement, mais aussi des entreprises relevant des activités éligibles.

d) L'innovation au cœur du dispositif, l'autonomie alimentaire & les circuits courts

De nombreux atouts sur le territoire :

- Des entreprises leaders en équipement, ingénierie et services agro-alimentaires (LU, Natalys, Tipiak, Côteaux nantais, Adrimex, Eurofins, Biofortis,....
- Une concentration de moyens de formation et de recherche dédiés à l'alimentation (ONIRIS, INRA, INSERM, IFREMER, Audencia, Université de Nantes),
- Des réseaux d'acteurs économiques et des centres techniques spécialisés (LIGERIAA, cluster West, Agrobiotis, técaliman, Centre technique Agro-alimentaire...),
- Des pôles de compétitivité et des clusters axés sur des thématiques centrées ou en lien avec l'alimentation (Valorial, pôle Mer Bretagne Atlantique, Végéploys).

- Une ambition stratégique métropolitaine

La concurrence mondiale grandissante interroge cependant aujourd'hui la compétitivité du secteur et oblige à repenser la structuration de la filière, à travailler à sa modernisation et à l'attractivité de ses métiers via l'innovation des process et produits, ainsi qu'à favoriser le développement international des entreprises.

Participation de la métropole à la structuration de la filière alimentaire

A travers le financement de projets structurants régionaux :

➤ *La Plateforme Régionale d'Innovation (PRI) Cap Aliment sur le site de La Géraudière*

Le coût global de l'opération s'est élevée à 5,9 M€. Il a été assuré par les ressources propres de la Région Pays de la Loire et des subventions de l'Europe et de Nantes Métropole. La participation de Nantes Métropole au financement de cette opération s'est élevée à 950 K€.

Dans le cadre de cette PRI CAP ALIMENT, deux entreprises innovantes sont accompagnées dans leur implantation et leur développement, il s'agit des entreprises suivantes :

- Capsulea : Cette Société conçoit et met au point des solutions sur-mesure facilitant la mise en œuvre et optimisant les performances d'ingrédients et principes actifs, via la microencapsulation.
- Food Développement : Spécialisée dans l'accompagnement des entreprises agro-alimentaires dans la création et le développement de nouveaux produits alimentaires, en optimisant le prix de revient industriel et en améliorant les process de fabrication

➤ *La Recherche - Formation - Innovation (RFI) Cap Aliment Food for Tomorrow*

Nantes Métropole soutient également le programme de RFI Cap Aliment Food for Tomorrow. Ce soutien s'est traduit initialement pour :

- ONIRIS : à des travaux de réaménagement pour la création d'un centre de santé publique et de sécurité sanitaire et nutritionnelle des aliments. Nantes Métropole est intervenue à hauteur de 1,420 M€,
- l'INRA : à des équipements de recherche pour la plateforme RIO PONAN, équipements liés aux programmes concernant la maîtrise de la qualité et la sécurité des aliments. Nantes Métropole est intervenue à hauteur de 200 K€.

Le volet aménagement du territoire

L'Enjeu de la stratégie agro-alimentaire de Nantes Métropole est de faire de la Métropole un territoire d'innovation de l'amont à l'aval de la filière et notamment par la réalisation du pôle alimentaire Océane dont la vocation est de devenir une vitrine métropolitaine de l'innovation des industries agroalimentaires dans toutes ses dimensions (énergie, process, produits, usages...).

Ce projet représente un potentiel de près de 2 000 emplois sur la filière. Il va permettre de consolider une véritable dynamique de filière associant le pôle ESR et innovation de la Géraudière et le pôle productif et commercial d'Océane.

Mais c'est aussi l'opportunité de :

- Créer une nouvelle polarité économique et logistique dédiée dans la métropole,
- Développer une offre attractive pour l'implantation de nouveaux acteurs économiques intervenant dans le domaine alimentaire,
- Créer une meilleure synergie entre les différentes entreprises, mutualiser des services et réduire les coûts.

Le MIN de Nantes est depuis de nombreuses années une pépinière d'entreprises innovantes. Terre d'accueil de l'innovation, le MIN s'est inscrit dans l'accompagnement de start-up et a fait confiance à l'initiative de dirigeants qui ont su innover dans l'offre de services et de procédés. Dans le cadre du transfert du MIN, ces entreprises innovantes saisissent cette opportunité pour s'implanter sur le pôle agroalimentaire :

- Société HPP Atlantique : 1^{er} prestataire français, cette société propose un procédé innovant de pasteurisation à froid par haute pression
- Société Cryolog : cette société a mis au point une pastille thermosensible microbiologique qui interprète l'impact du temps et de la température sur la conservation des produits par un changement. Il est alors aisé de déceler les produits dont la chaîne du froid n'a pas été respectée.

Nantes Métropole au cœur de l'innovation de la filière agroalimentaire

- Au-delà du déménagement d'un Marché d'Intérêt National, il s'agit de transférer 100 entreprises (+ de 1000 salariés) dans le cadre d'un projet concerté et dans un calendrier donné. Il s'agit d'un projet unique en France compte tenu de son envergure et de sa complexité. Le seul projet similaire date de 1969, il s'agit du déménagement du Marché des Halles sur Rungis. D'autres collectivités s'y sont lancées mais sans aboutir.
- Conception du nouveau MIN avec l'ensemble des acteurs locaux : les opérateurs du MIN dans le cadre d'une méthodologie de concertation active et permanente, les Chambres Consulaires et les Services de l'État. Certains reconnaissent que la démarche engagée est très spécifique pour fédérer l'ensemble de ces acteurs avec des objectifs partagés.
- Le MIN s'inscrit également comme un acteur majeur vis à vis de l'agriculture de proximité. Des producteurs vendent directement sur le MIN, mais les grossistes s'approvisionnent également auprès de producteurs locaux. Ce rôle de valorisation du terroir et de promoteur économique de l'agriculture, doit être renforcé au travers de cette nouvelle dynamique que doit générer le transfert du MIN.
- Ces travaux s'inscrivent également dans le Projet Alimentaire Territorial engagé par Nantes Métropole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, Terres en Villes et l'IUFN, et retenu par l'Etat le 29/02/2016 parmi les 21

lauréats du Programme National pour l'Alimentation. L'information et la sensibilisation du consommateur figurent au cœur du projet, ce qui suppose un effort particulier sur la transparence et la traçabilité des produits et des filières. Le développement de l'agriculture urbaine, professionnelle ou citoyenne, est également un vecteur de sensibilisation du public aux enjeux de l'alimentation et de la production agricole locale.

- Innovation liée à la conception du nouveau MIN dans le cadre de la Transition énergétique

Gestion de l'énergie:

- Installation d'une récupération de chaleur sur la production de froid pour chauffer les bureaux : Une récupération de chaleur est prévue sur les installations frigorifiques afin de limiter les rejets des aéroréfrigérants vers l'extérieur. Ce principe de récupération de chaleur sera réalisé dans tous les bâtiments. Le principe est le suivant : la boucle d'eau en sortie des groupes froids (régime d'eau 25°C - 20°C en hiver) sert de source froide à une pompe à chaleur eau/eau. Cette pompe à chaleur produit de l'eau chaude (régime d'eau 50°C - 45°C) qui est utilisée pour le chauffage des bureaux.
- Intégration de panneaux photovoltaïques en toiture.
 - Innovation : autoconsommation et ouverture du capital à la société civileDes panneaux photovoltaïques seront intégrés sur le projet. La mise en place de ces panneaux, sur une surface de 40 000m² environ, sera portée par une société de projet. Une partie de la centrale sera dédiée à l'autoconsommation. Les citoyens auront la possibilité de participer d'investir sur cette centrale, par exemple en rentrant au capital de la société de projet. Le choix de la société de projet fait actuellement l'objet d'un appel à projet dont les résultats seront connus courant novembre.

Nantes Métropole souhaite que soit étudiée, plus particulièrement, la possibilité pour l'État de financer dans le cadre de l'enveloppe non répartie, cet aspect très innovant du projet lié à la transition écologique et énergétique. En effet, les orientations écologiques et énergétiques ont animé Nantes Métropole tout au long de la conception et de la réalisation du MIN de demain. Outre le renforcement de la structure du futur MIN qui accueillera la centrale photovoltaïque, Nantes Métropole est allée plus loin, tant en termes de transition écologique et énergétique, qu'en termes de gestion et d'économie d'espaces dans la conception de ce MIN du futur.

Nos réflexions ont abouti d'une part à la mise en œuvre de dispositifs permettant notamment la récupération de chaleur, et d'autre part à la collecte des eaux pluviales via un système de collecteurs de stockage enterrés ayant une capacité de 6 000m³. Cet aménagement permettant une économie d'espaces en lieu et place des traditionnels bassins d'orage, va être également complété par la création d'un parking souterrain de 200 places, à destination des salariés du MIN.

Ces deux derniers dispositifs sont autant de solutions pour mieux gérer l'espace et préserver ainsi des terres au profit d'une agriculture péri-urbaine. Ils ont été évalués pour un montant de près de 11 400 000€ TTC.

La transition écologique et énergétique étant une de nos préoccupations communes, un soutien minimum complémentaire de l'État à hauteur de 2M€ serait le bienvenu et démontrerait la volonté d'exemplarité de nos institutions.

e) Le financement du nouveau MIN

Dépenses TTC		Recettes	
Construction du MIN	150 986 000 €		
Dont :			
2016 : Terrassement	12 720 000 €		
2017 :			
- Etudes	3 720 000 €		
- Terrassements / espaces verts (suite)	4 300 000 €		
- Clos couvert	36 640 000 €	Pacte métropolitain d'innovation :	7 900 000 €
- Transition énergétique et écologique :			
• Collecte enterrée (tubosider	1 100 000€		
• fourniture et pose)			
• Parking en sous-sol	5 520 000€		
• Production de froid	4 400 000€		
• Pompe à chaleur	250 000€		
- Aménagements intérieurs	7 560 000 €		
- Renforcement structure photovoltaïque	4 200 000 €	FSIL 2016 :	500 000 €
- Autres frais	7 800 000 €		
Achat du foncier :	11 684 100 €		
Etudes :	1 300 000 €	Nantes Métropole :	153 570 100 €
TOTAL	163 970 100 €	TOTAL	163 970 100 €

Un financement par un prêt PSPL accordé par la CDC est envisagé sur cet équipement. Il pourrait correspondre à près de 50% des dépenses éligibles nettes à la charge de Nantes Métropole, soit un prêt estimé à ce jour à 60 M€ environ.

La Métropole s'engage à devenir un territoire d'innovation de l'amont à l'aval de la filière agroalimentaire, notamment par la réalisation du nouveau Marché d'intérêt national, acteur majeur du pôle alimentaire Océane dont la vocation est de devenir une vitrine métropolitaine de l'innovation des industries agroalimentaires dans toutes ses dimensions (énergie, process, produits, usages...). L'objectif est de consolider une vraie dynamique de filière avec l'ensemble des acteurs.

L'État s'engage à accompagner cette démarche qui favorise une dynamique de développement équilibré des territoires.

Un montant de 8 millions d'euros y sera consacré au sein de l'enveloppe de 150 millions d'euros affectée aux métropoles dans la loi de finances 2017.

LES COOPERATIONS TERRITORIALES METROPOLITAINES

L'alliance des territoires, c'est avant tout un état d'esprit dans la construction des politiques publiques qui consiste à rejeter la concurrence territoriale et l'opposition supposée entre les intérêts des métropoles et du monde rural. Cet état d'esprit se traduit par les dialogues qui sont menés notamment à l'échelle des Pôles métropolitains Nantes Saint-Nazaire et Loire-Bretagne et avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Retz.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire porte le schéma de cohérence territoriale, l'un des plus vastes de France, signe de la volonté politique d'intégrer de plus en plus les stratégies des territoires du Nord de l'estuaire de la Loire, en matière d'accueil de population, d'habitat, d'environnement, de mobilité, d'économie... La portée de ce document de planification est encore renforcée par l'adoption du programme de travail 2017 – 2020 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, fondé sur le partage d'ingénierie (eau et paysages, ateliers projets urbains par exemple), le déploiement de services au-delà des limites de la Métropole (covoiturage, projet alimentaire territorial), le soutien à l'économie locale et aux circuits courts (projet alimentaire territorial, plan de gestion des flux...).

Les coopérations avec les territoires limitrophes passent notamment par l'amélioration des conditions d'accessibilité à la Métropole pour les usagers résidant hors Métropole, mais se font aussi au sud de l'agglomération via le développement de parcours et réseaux touristiques (« Voyage dans le vignoble ») en association avec les communes du Vignoble.

Très concrètement, le Pacte est donc une opportunité inédite pour franchir un cap dans le développement de ces coopérations. Plusieurs actions sont prévues en 2017 illustrant la mise en œuvre de ces coopérations à différentes échelles.

1. La coopération dans le cadre du Pôle métropolitain Nantes Saint Nazaire (PMNSN)

➤ Eau et paysages

Eau et paysages est une démarche expérimentale de soutien solidaire en ingénierie de projet en matière d'aménagement paysager et de mise en tourisme. Le Pôle métropolitain, la métropole nantaise, l'agglomération de Saint-Nazaire et les quatre autres EPCI ont en effet sélectionné en commun six sites d'exception (un par EPCI) en lien avec la Loire ou l'eau pour conclure un groupement de commande et ainsi se donner la possibilité de mobiliser des équipes pluridisciplinaires de grande qualité. Les études de faisabilité se sont menées entre 2015 et 2016.

À partir de 2017, les projets entrent en phase opérationnelle. Les six sites conservent leur logique propre mais le Pôle reste vigilant sur la cohérence globale, via notamment le portage du déploiement d'une signalétique commune afin de favoriser la mise en tourisme à l'échelle de l'estuaire. .

Effet levier du Pacte : Le Pôle pourrait prendre en charge les travaux liés à une signalétique commune aux 6 EPCI et plus complète, aujourd'hui intégrés aux budgets de chaque opérations, et ainsi dégager plus de marge de manœuvre pour déployer une signalétique plus complète permet de favoriser l'appropriation de l'échelle estuarienne par les habitants et visiteurs.

Maître d'ouvrage : PMNSN

Coût évalué : 300K€ TTC

➤ Ateliers de projet pour co-produire une stratégie urbaine sur Blain

Le territoire du Pôle métropolitain est maillé par des pôles structurants, dont Blain fait partie, autour desquels s'organisent principalement la vie quotidienne et une partie de l'activité économique. Du fait de leur poids démographique et économique, de leur niveau d'équipements, de services et de commerces, ces pôles assurent une fonction essentielle dans l'organisation de l'offre territoriale de l'ensemble du territoire Nantes Saint-Nazaire. Blain irrigue le nord du territoire métropolitain grâce à ses équipements actuels (collèges, lycées, commerces, services de santé) et à venir (nouveau centre aquatique, complexe culturel et sportif, pôle d'échanges multimodal). La commune doit maintenir son poids démographique au sein de la Communauté de Communes de la Région de Blain en s'appuyant notamment sur une production de logements dans le centre-bourg venant renforcer sa centralité.

Mise en place d'ateliers de projet pour coproduire une stratégie urbaine et un plan d'actions en mobilisant les agences d'urbanisme, des experts et les compétences internes des intercommunalités membres du Pôle, dont Nantes Métropole, et des communes.

Effet levier du Pacte : l'obtention de financements permettrait de réaliser cette action dès 2017, et donc plus tôt que prévu au programme pluriannuel 2017-2019 du pôle métropolitain, et d'enclencher le travail sur les autres pôles structurants qui se déclareraient volontaires..

Maître d'ouvrage : PMNSN

Coût évalué : 35K€ TTC

➤ Démonstrateurs d'habitat périurbain désirable

L'innovation, pour une meilleure valeur d'usage, doit être particulièrement encouragée dans les nouvelles opérations de logements. Il s'agit d'encourager la construction et la réhabilitation avec des matériaux durables et des filières locales, de concevoir des formes de logements et de quartiers adaptées aux contextes périurbains dans lesquels ils s'insèrent pour proposer des lieux d'habiter variés, évolutifs, adaptés aux aspirations d'aujourd'hui et de demain et soucieuses des préoccupations environnementales.

Réalisation de démonstrateurs de logements désirables en milieu périurbain répondant aux ambitions de développement durable du territoire. Une parcelle sur chaque EPCI du PMNSN va être identifiée qui bénéficiera de conseils d'architectes pour les particuliers. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire financera une mission de conception de logement par parcelle.

Effet levier du Pacte : l'obtention de financements permettrait de réaliser les six missions en 2017, contre deux par an pendant 3 ans sinon.

Maître d'ouvrage : PMNSN

Coût évalué : 180K€ TTC

➤ Étude sur la stratégie économique du PMNSN

Pour répondre aux besoins de ses filières stratégiques existantes ou d'avenir, la métropole Nantes Saint- Nazaire doit préserver les capacités d'accueil pour les besoins des entreprises. Elle doit également organiser une offre claire et lisible pour assurer leur promotion et leur animation.

Il s'agit d'une part de mettre en place des sites « vitrines », préférentiellement dans les centralités d'agglomération et sur les parcs majeurs d'intérêt métropolitain, afin qu'entreprises, monde de la recherche et de la formation et institutionnels puissent se rencontrer et travailler ensemble à construire l'économie de demain (compétences, technologies, marchés, collaborations...). D'autre part, il s'agit de proposer un écosystème favorable aux créateurs d'entreprises en incitant les intercommunalités à organiser des possibilités d'évolution de parcours immobiliers. Le renforcement du réseau d'acteurs, indispensable à l'animation et au bon fonctionnement de ces équipements, et à l'expérimentation de schémas de parcours résidentiels pour entreprise est ainsi encouragé. Il s'agit enfin de renforcer la stratégie de développement partagée à l'échelle métropolitaine.

Consolidation de la connaissance fine de l'écosystème métropolitain (construction d'un observatoire partagé du foncier et de l'immobilier d'entreprises avec un volet spécifique sur la logistique, analyse du fonctionnement de l'articulation des bassins d'emplois, analyse des filières et des atouts/faiblesses de chaque EPCI), et constitution d'une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire.

Effet levier du Pacte : obtenir des financements dans le cadre du Pacte permettrait de se donner les moyens de faire progresser dès 2017 cette question sensible, l'économie et l'accueil des entreprises étant au cœur des logiques de concurrences territoriales difficiles à dépasser.

Maître d'ouvrage : PMNSN

Coût évalué : 60K€ TTC

➤ Schémas directeurs vélos

Le développement de la métropole Nantes Saint-Nazaire doit privilégier le confortement des centralités, au sein desquelles les itinéraires piétons et vélos doivent être maillés et qualifiés autour des pôles de services, commerces et équipements, dans un souci de proximité. L'échelle de référence est celle des 10 minutes à pied et 5 minutes à vélo autour de ces pôles d'animation urbaine, générateurs de déplacements. La même logique doit être appliquée aux rabattements piétons et vélos vers les services de transports collectifs (dont le réseau ferroviaire ou les arrêts du réseau départemental) et de covoiturage depuis les secteurs résidentiels et les pôles d'emplois, de commerces, d'enseignement et de loisirs.

Élaboration de schémas directeurs vélo dans des communes tests et évaluation des conditions de faisabilité (programmation pluri-annuelle, financements mobilisables, articulation avec la politique départementale vélo.....)

Effet levier du Pacte : Les modes actifs, dont le vélo, progressent peu dans le périurbain dont l'aménagement a été pensé à l'ère de la voiture. Multiplier les schémas vélos permettrait de montrer aux élus et habitants du périurbain leurs marges de manœuvre en la matière. En l'absence de financement complémentaire, le Pôle réalisera seulement un à deux schémas par an jusqu'en 2020.

Maître d'ouvrage : PMNSN

Coût évalué : 25K€ TTC par schéma

➤ Développement du covoiturage

Le développement du covoiturage est encouragé dans le schéma de cohérence territoriale, sur l'ensemble des communes et doit être intégré comme une composante à part entière de la mobilité. Il sera facilité par l'intégration et/ou la labellisation d'aires dédiées dans les sites multimodaux et parkings relais, aux points nodaux entre grands secteurs résidentiels et grands pôles d'emplois mais aussi sur l'ensemble des points de connexion identifiés par les intercommunalités. Un schéma directeur conciliant les attentes des différents territoires est à définir.

Plusieurs initiatives ont été engagées. L'enjeu consiste à définir une stratégie partagée pour positionner les collectivités de manière unie vis-à-vis des entrepreneurs privés et rationaliser les aménagements d'infrastructures (aires de covoiturage, points stop...). Il s'agira également de mettre en œuvre des actions ponctuelles pour traduire en actes cette stratégie, là où l'expertise conduite identifie des manques sur le marché.

Développement de la plate-forme numérique, expérimentations, réalisation d'aires de covoiturage, schéma directeur des aires de covoiturage.

Maître d'ouvrage : PMNSN, NM

Coût évalué :

- Schéma directeur des aires de covoiturage : 48K€ TTC
- 6 totems (expérimentation) : 252K€ TTC
- 2 aires de covoiturage (Les Sorinières et Sautron) : 168K€ TTC (NM)
- Développement de la plate-forme : 36K€ TTC en 2017 pour NM (dans le cadre d'un groupement de commande entre Nantes Métropole, Rennes Métropole, Brest Métropole, l'Ille et Vilaine et la Bretagne). L'enjeu est de développer avec des territoires de proximité partenaires.

➤ Etude pour un plan de gestion des flux à l'échelle du PMNSN

L'éco-métropole de Nantes Saint-Nazaire entend mettre en œuvre des réponses ambitieuses, innovantes et diversifiées en faveur de la transition énergétique et écologique, avec une prise en compte accrue des enjeux environnementaux. Elle affirme les grandes priorités partagées pour la construction d'une ville économe en énergie. La maîtrise des consommations énergétiques constitue un premier objectif du territoire en matière énergétique. Représentant moins de 3 % de la consommation énergétique finale, le développement des énergies renouvelables constituent un second objectif stratégique pour l'éco-métropole Nantes Saint-Nazaire. Le territoire ne pourra apporter une réponse énergétique unique, il s'engage donc sur la voie d'un mix-énergétique permettant de diminuer sa dépendance énergétique.

Élaboration d'un plan de gestion des flux (eau, déchets, énergies) destiné dans un premier temps à identifier les provenances et destinations des flux (diagnostic) et dans un second temps à proposer des préconisations pour les relocaliser ou rationaliser.

Effet levier du Pacte : cette question demeure pour l'instant exploratoire. Obtenir des financements permettrait de lancer une étude ambitieuse et d'aider à la mise en œuvre d'expérimentations.

Maître d'ouvrage : PMNSN

Coût évalué : 100K€ TTC

2. L'amélioration des conditions d'accessibilité à la métropole

➤ Contournement d'Orvault et contournement des Sorinières

Avec l'évolution du territoire et des déplacements et le développement du Parc Océane, des études d'opportunité de contournement des bourgs d'Orvault et des Sorinières ont été menées de 2013 à 2015.

Sur le contournement d'Orvault, le projet a été engagé par Nantes Métropole pour prendre en compte la saturation croissante de la circulation dans le bourg d'Orvault, due à l'augmentation constante du trafic de transit en provenance des communes du nord du département (axe Redon/la pacquelais) via les RD42 et RD75, et en direction du périphérique nantais. Les perspectives de développement de ces territoires et l'arrivée de l'aéroport, confortent la nécessité de créer un nouveau barreau routier plus fluide, et donc plus attractif qui, en le contournant, soulagera la circulation dans le bourg d'Orvault au bénéfice de la vie locale. Ce contournement améliorera également la liaison entre la métropole Nantaise et les territoires qui la bordent au nord, au bénéfice des habitants de ces territoires.

Pour le contournement des Sorinières, le raisonnement est identique : la circulation dans le bourg des Sorinières est déjà saturée aux heures de pointe et les perspectives à 20 ans analysées par Nantes Métropole montrent une dégradation forte de cette situation. Cette évolution négative est directement liée au développement des territoires qui bordent l'agglomération nantaise au sud et à l'ouest (sud de la Loire-Atlantique, nord-Vendée, pays de Retz). Là encore la création d'un barreau de contournement rendra possible le développement d'une ville apaisée au cœur des Sorinières, mais il permettra aussi et surtout une liaison fluide entre le barreau du Taillis (connexion route de Machecoul et A83) et la porte de Rezé sur le périphérique Nantais. Au vu du tracé de ce barreau et du positionnement de la commune des Sorinières (dernière commune de Nantes métropole au sud), les futurs usagers de ce barreau seront très majoritairement des habitants extérieurs à la métropole.

Les deux opérations comportant de grandes similitudes il a été décidé de recourir à un assistant à maître d'ouvrage unique qui commencera par les diagnostics environnementaux.

Maître d'ouvrage : Nantes Métropole

Coût évalué : 375K€ TTC

3. Sécurisation des territoires voisins en eau potable

➤ FEEDER Nantes Métropole/Carene/Cap Atlantique

L'alimentation en eau potable de la Loire-Atlantique mobilise environ 90 millions de m³/an à partir de 18 sites de production dont le plus important est l'usine de traitement d'eau de Loire de Nantes Métropole d'une capacité de 240 000 m³/j (50 % de la capacité de production du département). Dans le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de la Loire-Atlantique réalisé par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en décembre 2005, il est indiqué que le secteur Nord-Ouest du département a les besoins en eau potable les plus importants. Cependant, à l'horizon 2020, ces besoins en eau pourraient être difficilement couverts.

Il a donc été convenu, entre collectivités voisines, de sécuriser en eau potable le secteur Nord-Ouest du département grâce, notamment, à la ressource en eau mise à disposition par Nantes Métropole.

La réalisation d'aménagements a donc été prévue mettant en évidence un axe structurant passant par Ferrel, Campbon et Nantes Métropole. Les travaux prévus sur le territoire de Nantes Métropole sont :

- un renforcement du réseau d'adduction d'eau potable par la construction d'une nouvelle canalisation entre la station de stockage et de surpression de La Contrie à Nantes et le réservoir de la Plaudière à Campbon, avec intégration dans les dimensionnements des besoins d'alimentation et de secours du Sud Loire depuis le Nord Loire,
- le renforcement des capacités de pompage de Nantes Métropole à la Contrie.

Maîtres d'ouvrage : Nantes Métropole

Coût évalué : 12,5M€ HT

4. **Projet alimentaire territorial**

Nantes Métropole flècherait 100 K€ en fonctionnement sur les projets de coopérations suivants liés au projet alimentaire territorial.

- Diagnostic territorial du système alimentaire

Élément de base du Projet Alimentaire Territorial métropolitain, le diagnostic territorial s'attachera à fournir une connaissance générale du système alimentaire de la métropole nantaise permettant de bien construire la stratégie de concertation et *in fine* le futur PAT. Ce diagnostic intégrera les dynamiques et spécificités à l'œuvre sur le territoire, l'historique des actions menées, les partenariats et la gouvernance actuelle. Il comprendra une analyse des bassins de production, des monographies de produits emblématiques (mâche, carotte, muscadet...), une analyse des pratiques alimentaires sur le territoire et de leurs évolutions. De plus, il développera des éléments prospectifs sur la transition énergétique, sur la santé, sur la place du numérique...

Maître d'ouvrage : NM

Coût évalué : 112K€ TTC

Effet levier du Pacte : un financement de l'Etat permettrait d'élargir l'analyse des bassins de production, des dynamiques territoriales et des pratiques alimentaires sur l'ensemble de l'aire urbaine.

- Diagnostic des exploitations agricoles

En complément du diagnostic cité précédemment, un diagnostic des exploitations agricoles est conduit pour affiner la connaissance du système de production métropolitain. Il s'agit de recenser les exploitations du territoire, de connaître leurs parcelles... L'objectif est de rencontrer chaque exploitant agricole pour identifier son système de production, mais également de vente (notamment la vente directe), et de comprendre les enjeux en terme d'accès au foncier ou de succession...

La méthode employée et les résultats de ce diagnostic pourront être partagés avec les intercommunalités voisines pour étendre le territoire d'études.

Maître d'ouvrage : NM

Coût évalué : 23K€ TTC

Effet levier du Pacte : un financement de l'Etat permettrait d'analyser plus en finesse les informations recueillies (notamment en terme d'enjeux économiques pour la profession) et de cartographier les résultats, ce qui n'est pas actuellement prévu.

- Etude sur les impacts du changement climatique sur l'agriculture locale

Le changement climatique se ressent déjà sur nos territoires ; le volet adaptation des plans climat intègre rarement les impacts des changements climatiques sur l'agriculture. Or, il est essentiel de connaître ces impacts pour réorienter nos modes de production et les adapter à de nouvelles conditions. Quelle ressource en eau ? Comment assurer les serres ou productions arboricoles avec un risque croissant de tempêtes ? Quel impact des intrusions salines dans les terres ?... Autant de questions auxquelles il conviendra de répondre pour disposer d'une agriculture résiliente sur le territoire. Cette étude devra être menée en lien étroit avec le monde de la recherche.

Maître d'ouvrage : NM

Coût évalué : 50K€ TTC

Effet levier du Pacte : A ce jour, aucun financement n'est programmé sur ce volet. Les résultats de cette étude permettrait d'alimenter le volet adaptation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole. Le deuxième objectif est de placer la réflexion de l'évolution des pratiques agricoles locales dans une perspective à long terme.

- Nantes Food Forum

Tendance de fond et enjeu de société, l'alimentation ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun forum international et pluridisciplinaire.

La première édition du Nantes Food Forum organisée à Nantes du 2 au 5 juin 2017, constitue à ce titre un événement exceptionnel et sans équivalent dans le monde.

Pensés comme une COP de l'alimentation et de l'agriculture, ces 4 jours des conférences et événements grand public autour du fil rouge « Manger Demain », poursuivent un double objectif :

- Valoriser l'excellence, le dynamise et les pratiques locales innovantes du savoir-faire alimentaire et agricole du bassin de production nantais. Pour ce faire, la manifestation bénéficie déjà du soutien d'acteurs clefs du territoire, tels que la Région ou encore la coopérative Terrena.

- Faire de Nantes le point de rencontre international de tous ceux qui pensent l'alimentation du futur et apportent leur éclairage sur les enjeux alimentaires actuels et à venir et créer des passerelles. Ainsi des initiatives locales remarquables seront mises à l'honneur dans une optique de répliquabilité à l'étranger et des problématiques chères à la métropole seront débattues et mises en perspective grâce à la participation de personnalités des 5 continents venues partager leur expertise.

Maître d'ouvrage : LVAN

Coût évalué : 700K€ HT

Effet levier : un soutien de la manifestation par l'Etat permettrait un enrichissement important de la programmation en événements complémentaires à la partie « conférences », en particulier l'organisation d'un grand marché régional et/ou de grands dîners publics, renforçant la notion de proximité et la diffusion des propositions du forum.

- Parcours découverte du Vignoble

En partenariat avec la Fédération des Vins de Nantes, le Département de Loire Atlantique, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations, Nantes Métropole et le Vignoble (territoire de 16 communes) se sont associés pour proposer un nouveau circuit touristique de "Voyage dans le Vignoble", dont le succès ne cesse de croître depuis son lancement.

Avec 11 500 hectares, le vignoble de Nantes est le plus grand jardin viticole du Val de Loire. Aujourd'hui reconnu par les grands chefs, le Muscadet est désormais indissociable de la cité nantaise et de sa gastronomie.

Aussi, depuis 2015, le Voyage à Nantes, société publique locale délégataire de la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole, propose un parcours de découverte du territoire viticole, sur une ou deux journées. Cette déambulation touristique permet de valoriser les caves et domaines, mais également de proposer une sélection de restaurants, d'hébergements, d'événements et de sites patrimoniaux et culturels. Dans cette perspective, de multiples installations et équipements ont été aménagés le long du parcours, à l'image du Belvédère de Château-Thébaud, du bar à vins de Clisson ou du point de vue sur la Maine au Château du Coing.

Afin de promouvoir "le Voyage dans le Vignoble", des supports ad hoc ont été conçus ; une signalétique dédiée, ainsi qu'un plan guide, édité chaque année à plus de 60 000 exemplaires et recensant notamment les rendez-vous incontournables tels que Le Champ des producteurs à Vertou (marché réunissant les meilleurs producteurs, artisans locaux et cuisiniers professionnels, de façon à préparer en direct et gratuitement les produits tout juste acquis par les consommateurs).

L'objectif est de renforcer les actions de promotion et d'animation événementielle, tout en poursuivant les aménagements patrimoniaux et culturels. C'est à cet égard que les Communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine sont entrées au capital social de la société publique locale Le Voyage à Nantes le 29 juin 2016.

Deux aménagements remarquables, accompagnés par le Voyage à Nantes dans le cadre du « Voyage dans le Vignoble » sont en phase de conception et prévus pour 2017 :

- Le pont transbordeur du site du Liveau (Commune de Gorges)

Le projet consiste en la mise en valeur d'un site paysager singulier en reliant deux berges de la Sèvre par la construction d'un franchissement piéton qui puisse également permettre la traversée avec vélo. D'un côté, le bourg de Gorges, dont la municipalité souhaite continuer de reconquérir ses berges et les relier par des cheminements piétons au centre de la ville. D'un autre, le site du Liveau, dont l'attrait touristique se développe.

Le type de franchissement retenu répond à ces enjeux, tout en devenant un point d'intérêt et de passage, un site d'exception visible et dialoguant avec le pont existant, une architecture remarquable sur le circuit touristique global « le Voyage dans le vignoble », et en s'intégrant avec attention dans un paysage naturel et patrimonial sensible.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération regroupant (au 1^{er} janvier 2017) la CC de la Vallée de Clisson et la CC de Sèvre, Maine et Goulaine / SPL Le Voyage à Nantes

Coût évalué : 497 545 € HT

Effet levier : Ce projet initialement prévu pour fin 2017 pourrait voir sa réalisation anticipée si des financements complémentaires étaient apportés par le Pacte.

- Le belvédère de Château-Thébaud

Le projet vise à valoriser le promontoire rocheux de la commune, site paysager exceptionnel à plusieurs titres. D'un côté du cours d'eau, une vue plongeante sur le site de Pont Caffino et la vallée de la Maine, et d'un autre le terroir viticole et ses vignes à flanc de coteaux.

Aujourd'hui, un promontoire existe mais se situe en arrière de la mairie de Château-Thébaud et son accès est peu lisible. Le projet consiste donc à révéler ce paysage singulier par la construction d'un Belvédère qui puisse devenir

un point d'intérêt et de passage, un site d'exception, et un geste architectural remarquable sur le circuit touristique global. Le Belvédère ira interpeller le visiteur dès le début du chemin d'accès tout en le traitant de manière à conserver l'esprit secret du lieu. Il pourra proposer au visiteur une progression dans le parcours, s'élevant et/ou s'avancant au-dessus des falaises de granit, découvrant avec sens le paysage.

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération regroupant (au 1^{er} janvier 2017) la CC de la Vallée de Clisson et la CC de Sèvre, Maine et Goulaine / SPL Le Voyage à Nantes

Coût évalué : 576 519 € HT

Effet levier : Des financements complémentaires du Pacte permettraient d'avancer la réalisation du projet à 2017, celui-ci étant prévu à l'origine pour 2018.

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Dépenses TTC		Recettes	
Innovation : Projet alimentaire territorial et MIN de demain	163 970 100 €	Pacte métropolitain d'innovation : FSIL 2016 :	7 900 000 € 500 000 €
Coopérations territoriales : Projet alimentaire territorial	185 000 €	Pacte métropolitain d'innovation : Nantes Métropole :	100 000 € 153 655 100 €
TOTAL	164 155 100 €	TOTAL	164 155 100 €

Nantes, le ...

La Présidente de Nantes Métropole

Le Préfet de la Région Pays-de-la-Loire,

Johanna ROLLAND

Henri-Michel COMET

Annexe 1

Les données agricoles : quelques chiffres clés³

Les espaces gérés par l'agriculture

- 13 500 ha de surface agricole utile
- 30 500 ha de zones A et N, dont 9 500 ha de zones humides
- Une grande diversité de productions et de paysages associés

Un bassin nantais riche de sa diversité

- 12 types de productions représentées
- Toutes les productions du grand ouest sauf l'élevage porcin : maraîchage, élevage, viticulture...
- Une activité économique de 1^{er} plan pour des produits leader : mâche, muguet, muscadet...
- Un patrimoine culturel et cultural vivant

Données socio-économiques des exploitations agricoles nantaises

- 244 entreprises pour 314 chefs d'exploitation
- Une tendance au regroupement d'exploitations sociétaires
- Age moyen de 46 ans
- Un fort enjeu de transmission dans 10/15 ans

Une dynamique territoriale forte

- Relative stabilité des surfaces agricoles : -3,5 % entre 2004 et 2011
- 78 % des surfaces exploitées par des producteurs de l'agglomération (82 % en 2004)

Les productions

- 286 ateliers (ou unités) de productions
- 40 % des exploitations en maraîchage, arboriculture et horticulture ; 70 % des surfaces en élevage
- 14,6 Ml de quotas laitiers

Une pression permanente sur le foncier

- 281 ventes par an pour 209 ha (moyenne)
- 40% des parcelles (en surface) vendues à des agriculteurs
- Un nombre de mutations très stable depuis 12 ans
- Un accès aux terres compliqué pour les agriculteurs, en location comme à l'achat

Les friches à vocation agricole

- Des surfaces cumulées importantes : 3700 ha de friches récentes
- Mais un parcellaire très morcelé et des propriétaires isolés

Une surreprésentation de l'agriculture biologique en périurbain

- 39 exploitations bio (dont 4 en cours de conversion), 1840 ha cultivés en bio
- Loire-Atlantique 1^{er} département français en bio avec 4,5 % des surface agricoles en 2013
- 1 exploitation sur 6 et 14 % des surfaces agricoles en bio dans l'agglomération
- Les ¾ des exploitations bio (29) pratiquent la vente directe

Le développement des circuits courts et de la vente directe

- 133 exploitations ont au moins un débouché en vente directe (54 %, contre 21 % en France)
- 69 figurent dans le dépliant « Bons Plans vente directe à la ferme »

3 Données 2013

Annexe 2

Liste des acteurs identifiés pour le PAT

Collège/ partie prenante du système alimentaire	Nom de l'organisme	Partenaire impliqué	Partenaire à associer
4 partenaires coordinateurs	Nantes métropole Chambre d'Agriculture 44 Terres en Villes IUFN	x x x x	
Collectivités et Etat	DRAAF ARS Communes de l'agglomération Département Région EPCI Voisins Pôle métropolitain/SCOT	x	x x x x x
Consulaires	CCI Chambre des Métiers		x x
Entreprises et filières de l'agro-alimentaire	À développer		x
Recherche	Université de Nantes (IGARUN) Programme Lascaux, FRUGAL	x x	
Alimentation	Nantes ville comestible Open Odyssey Terra 21	x x x	
Production agricole	GAB 44 CAP 44 CIAP Terre de liens Terroirs 44 inter-AMAP SAFER	x x x x x x	x
Société civile/ consommateurs	UFC Que Choisir CLCV Citoyens/Consommateurs		x x x
Divers	Agence d'urbanisme de Nantes Métropole Voyage à Nantes MIN CHU ADEME	x x x x	x